

Bulletin départemental de l'Éducation Nationale des Ardennes

Sommaire

Messsage de rentrée de Monsieur l'Inspecteur d'académie

ACTUALITE

- Organigramme3

PERSONNELS

- Personnels enseignants Premier degré.....3
- Tous personnels5
- Examens et concours.....6

VIE SCOLAIRE

- Elections.....7
- Activités éducatives et culturelles9
- Concours scolaires.....11
- Pédagogie.....12
- Arts et culture.....13
- Santé.....13
- Sécurité - Secourisme.....14

Annexes

Vous trouverez sur le **site de l'inspection académique** les annexes:

- ANNEXE n°01 : Liste de candidatures aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- ANNEXE n°02 : Déclaration de candidatures aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- ANNEXE n°03 : Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- ANNEXE n°04 : Consignes relatives au vote par correspondance
- ANNEXE n°05 : Coordonnées des fédérations et associations de parents d'élèves agréées
- ANNEXE n°06 : Représentants des parents d'élèves aux élections au conseil d'administration des EPLE 2008-2009
- ANNEXE n°07 : Représentants des ATOSS aux élections au conseil d'administration des EPLE 2008-2009
- ANNEXE n°08 : Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Éducation aux élections au conseil d'administration des EPLE 2008-2009
- ANNEXE n°09 : Programme de la 19^{ème} semaine de l'art du goût
- ANNEXE n°10 : Coupon réponse au concours « Printemps des Légendes »
- ANNEXE n°11 : Organigramme des médecins intervenants par secteur – Année 2008-2009
- ANNEXE n°12 : Liste des CMS
- ANNEXE n°13 : Calendrier des réunions de la C.D.O.E.A. – Année scolaire 2008-2009

Directeur de publication : Jean Gutierrez

Message de rentrée de Monsieur l'Inspecteur d'académie

Je voudrais remercier l'ensemble des personnels de l'Education nationale du département : professeurs des écoles, du second degré, personnels administratifs, d'encadrement qui ont tous œuvré pour que cette rentrée 2008 se déroule dans la sérénité, concentrée sur les questions pédagogiques à traiter : réduire les retards scolaires à l'école primaire, instruire à tous niveaux l'aide personnalisée, augmenter les taux d'orientation vers la voie générale et technologique, préparer la prochaine réforme des lycées... Des opérations importantes sont en cours de réalisation : la nouvelle organisation de la semaine scolaire à l'école primaire, la généralisation de l'accompagnement éducatif dans les collèges...

Je sais que je peux compter sur votre professionnalisme et votre sens du service public pour que nous puissions encore progresser et ainsi mieux répondre à l'attente de nos concitoyens et de la nation.

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

Jean Gutierrez

Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale

ACTUALITE

Services de l'inspection académique

Depuis le 1^{er} septembre 2008, les services de l'inspection académique ont été en partie réorganisés. Cette réorganisation s'accompagne des changements de dénominations suivants :

| Dénomination précédente | Nouvelle dénomination |
|---|--|
| Direction des moyens d'enseignement (DME) | { Direction des Moyens et de la Performance DMP |
| Direction de l'évaluation et de la performance (DEP) | |
| Direction de la vie scolaire (DVS) | { Direction de la Vie Scolaire et des Finances DVSF |
| Direction des finances et de la logistique (DFL) | |

Un organigramme actualisé précis est accessible sur le site Internet de l'inspection académique des Ardennes.

PERSONNELS

Personnels enseignants du premier degré

Informations administratives

Mutation

- Mises à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée 2009

Note de service n°2008-097 du 23-7-2008

- Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna - rentrée 2009

Note de service n°2008-098 du 23-7-2008

- Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'A.E.F.E. - rentrée 2009

Note de service n°2008-099 du 24-7-2008 – candidat ure à transmettre à l'IA par la voie hiérarchique **avant le 29 septembre 2008.**

- Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger - rentrée 2009

Note de service n°2008-104 du 30-7-2008

B.O n°33 du 4 septembre 2008.

Information I-Prof

Il est important, en ce début d'année scolaire, de rappeler à l'ensemble des enseignants du premier degré la nécessité de se connecter régulièrement à ce service.

Cette application permet :

- de consulter son dossier administratif,
- de contacter par messagerie son bureau de gestion à l'inspection académique,
- de consulter des guides concernant les réglementations,
- de participer au mouvement, aux permutations informatisées,
- de s'inscrire à diverses listes d'aptitude,
- de s'inscrire aux dispositifs de formation

On accède à I-Prof avec son identifiant et mot de passe qui est, par défaut, le NUMEN. En cas de changement du mot de passe, il faut le mémoriser car l'administration ne le connaît pas et vous auriez des difficultés pour vous connecter à nouveau.

L'identifiant peut être vérifié à la rubrique « enseignants » du site de l'Inspection académique.

Prise en compte de la notation des enseignants du premier degré dans les opérations de gestion de l'année 2008-2009

Dates d'arrêt des notes :

- 31 août 2008 pour les tableaux d'avancement des professeurs des écoles
- 31 novembre 2008 pour les tableaux d'avancement des instituteurs
- 31 décembre 2008 pour l'accès à la hors classe des professeurs des écoles, à effet du 01-09-2009
- 31 janvier 2009 pour le mouvement général unique (néo titulaires deuxième année, le 28 février 2009)
- 31 janvier 2009 pour la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs des écoles, à effet du 01-09-2009.

Changement de situation

Les enseignants du premier degré sont invités à signaler rapidement leur changement d'adresse ainsi que tout changement dans leur situation familiale (mariage, naissance d'un enfant...), par courrier, à la Direction des Ressources Humaines de l'inspection académique et notamment les personnels intégrés dans le département à la rentrée 2008.

Elections professionnelles

Les élections professionnelles pour la désignation des représentants des enseignants du premier degré au sein des commissions administratives paritaires (nationale et départementale) se dérouleront lors du scrutin du 2 décembre 2008. Les directeurs des écoles à 8 classes et plus seront présidents de section de vote. Des circulaires spécifiques ainsi qu'un mémento édité par le ministère leur seront transmis prochainement.

Appel à candidature

L'enseignement en milieu carcéral est au cœur du dispositif de réinsertion. Des enseignants assurent des heures à la maison d'arrêt de Charleville-Mézières. Certaines de ces heures se libèrent (enseignement général et enseignement de l'anglais). Ces dernières s'effectuent en plus du temps de service normal de tout enseignant et sont rémunérées en heures supplémentaires.

Les personnes intéressées pour les assurer doivent se faire connaître auprès de la circonscription ASH, 20 avenue François Mitterrand, en envoyant un curriculum vitae et une lettre de motivation **pour le jeudi 25 septembre 2008 dernier délai**. Les candidats seront convoqués pour un entretien le mercredi 1er octobre 2008.

Journée d'accueil organisée par la Préfecture de Région

Les fonctionnaires ayant pris leur fonction en Champagne-Ardenne au cours des derniers mois, sont invités par la Préfecture de Région à une journée d'accueil le mercredi 1^{er} octobre 2008 qui se tiendra dans les salons du Castel Marie-Antoinette à Châlons-en-Champagne avec repas et visites l'après-midi. Les places sont limitées, il est nécessaire de retirer un coupon réponse auprès du service de l'action sociale de l'inspection académique et de le retourner par la voie hiérarchique avant le 21 septembre 2008.

Informations financières

Heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la surveillance des transports scolaires

Les professeurs des écoles, instituteurs, assistants d'éducation exerçant sur un temps incomplet ou personnels titulaires des collèges, effectuant des heures de surveillance des élèves au titre des transports scolaires peuvent bénéficier du paiement de ces heures par le Conseil Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le traitement de ces états est effectué directement par les services du conseil général.

Il conviendra par conséquent de transmettre les états et les pièces complémentaires au conseil général, service des transports scolaires.

Indemnité forfaitaire de changement de résidence

Les professeurs des écoles et instituteurs ayant engagé des frais de changement de résidence suite à une mutation dans les Ardennes ou à l'intérieur même du département, peuvent demander une indemnité forfaitaire de changement de résidence qui leur sera éventuellement attribuée, sous réserve de remplir certaines conditions :

- avoir changé de résidence familiale ;
- avoir été affecté à titre définitif dans l'ancien poste ;
- être titulaire dans le nouveau poste et être nommé à titre définitif ; en cas d'affectation à titre provisoire et dans le cas où les autres conditions sont remplies, contacter le service ;
- avoir exercé trois années dans un premier poste à partir de la nomination en qualité de stagiaire, ou cinq années sans avoir bénéficié de l'indemnité. La condition de durée ne s'applique pas dans certains cas : rapprochement de conjoints fonctionnaires, par exemple.

Demande de dossiers ou de renseignements auprès de la Direction de la Vie Scolaire et des Finances de l'Inspection académique des Ardennes.

Tél : 03.24.59.71.03

Mail : Nathalie.Gomes@ac-reims.fr

Tous personnels

Le cumul d'emploi et de rémunération

Cadre réglementaire : décret n°2007-658 du 2 mai 2007

« Les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public peuvent être autorisés à cumuler des activités accessoires à leur activité principale, sous réserve que ces activités ne portent pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service »

Ce texte prévoit les activités accessoires susceptibles d'être autorisées. Chaque activité doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'autorité de gestion (l'Inspecteur d'académie pour les enseignants du premier degré). Cette demande doit être préalable à toute intervention. Elle concerne notamment les heures de surveillance dans les transports scolaires et heures pour études dirigées rémunérées par les collectivités territoriales. Pour les personnels enseignants du premier degré, un dossier de cumul doit être sollicité à l'inspection académique, direction des ressources humaines.

Assistante sociale des personnels

Madame Marie-Annick PIERQUIN, conseillère technique de service social occupe le poste d'assistante sociale du service social pour le personnel depuis la rentrée 2007. Elle reçoit sur rendez-vous. Son bureau est à l'inspection académique. Tél : 03.24.59.71.55.

Médecin de prévention

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame PIERQUIN, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

EXAMENS ET CONCOURS

Examens

Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) session 2009 (B.O. n°25 du 19 juin 2008)

Une session d'examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) sera organisée en 2009.

Le registre d'inscription sera ouvert à l'inspection académique dont relève le candidat (enseignants du premier degré), au rectorat (enseignants du second degré) et au vice rectorat, du **1^{er} septembre au 15 octobre 2008 inclus**.

Les dossiers d'inscription à l'examen doivent être demandés au :

SIEC, bureau DEC 2 (DDEAS) 7, rue Ernest Renan – 94114 ARCUEIL Cedex.

A cet effet, une enveloppe de format 23X32, affranchie pour un poids de 100 grammes et comportant le nom et l'adresse du candidat, doit être jointe à la demande.

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur - (CAFIPMF) - Session 2009

La session 2009 du CAFIPMF est ouverte aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires justifiant d'au moins 5 ans de service effectif d'enseignement à temps complet ou leur équivalent dans un établissement d'enseignement du 1er degré, un établissement d'enseignement spécial ou une SEGPA de collège. Les enseignants désireux de se présenter à cette session doivent déposer, **à l'inspection académique à l'intention de Monsieur l'Inspecteur adjoint à l'Inspecteur d'académie**, un sujet de mémoire **pour le mardi 30 septembre 2008 au plus tard**. Un accusé de réception leur sera adressé en retour.

La commission d'agrément des sujets de mémoire se tiendra le **mercredi 8 octobre 2008, à partir de 13h30, à l'inspection académique**. Les candidats seront déjà prévenus téléphoniquement de l'heure de l'entretien auquel ils seront conviés.

Rappel

Le 1^{er} stage de préparation au CAFIPMF se déroulera les 06 et 07 octobre 2008.

Concours

Premier concours interne de recrutement de Professeurs des Écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé – Session 2009 JO du 11 juillet 2008

Le registre de pré-inscriptions est ouvert uniquement sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac1>

du jeudi 11 septembre 2008 à 12h00 au mardi 21 octobre 2008 avant 17h 00, heure de Paris.

Les candidats devront confirmer leur inscription du jeudi 30 octobre 2008 à 12 h00 au jeudi 13 novembre 2008 avant 17h00, heure de Paris. Pour procéder à leur confirmation, les candidats se connectent à la même adresse et selon les mêmes modalités que pour leur inscription.

Ce concours s'adresse :

- aux instituteurs titulaires de l'enseignement public, justifiant de trois années de services effectifs, en cette qualité au 1^{er} septembre 2008.

- aux maîtres des établissements privés du 1^{er} degré, assimilés pour leur rémunération aux instituteurs, justifiant de trois années de services effectifs, en cette qualité, au 1^{er} septembre 2008.(sous réserve du nombre de contrats offerts)

L'épreuve écrite se déroulera le mercredi 11 mars 2009 de 9h00 à 13h00.

Attention : les instituteurs admis professeurs des écoles perdent la possibilité d'une retraite à 55 ans s'ils n'ont pas travaillé 15 années en catégorie B. (services actifs).

VIE SCOLAIRE

Elections

1^{er} degré :

Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles - Année scolaire 2008-2009

La remontée des **résultats** de chaque école se fera **impérativement dès la fermeture du bureau de vote**, auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée **par courriel**.

En cas d'absence de candidats, le tableau mentionnera le nombre d'électeurs inscrits et un procès-verbal de carence sera établi.

Références :

Circulaire du 9/06/2000 (BO n°23 du 15/06/2000)

Circulaire du 3/05/2001 (BO n°19 du 10/05/2001)

Circulaire du 26/06/2001 (BO n°27 du 5/07/2001) actualisant le décret du 13/05/1985 sur la constitution des conseils d'école

B.D.E.N. n°1 du 10/09/2001

Note de service n°2004-104 du 25/06/2004 parue au BO n°26 du 1/07/2004

Arrêté du 17/06/2004

Circulaire n°2004-115 du 15/07/2004

Note de service n°2008-101 du 25/07/08 (BO n°31 du 31/07/2008)

Décret n°2006-935 du 28/07/2006 (relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'Education-partie réglementaire-) – circulaire n°2006-137 du 25/08/2006

Les modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école sont définies conformément aux textes référencés ci-dessus.

Pour l'année scolaire 2008-2009, les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles se dérouleront les **VENDREDI 17 et SAMEDI 18 OCTOBRE 2008**

Le jour du scrutin sera choisi entre ces deux dates par la commission électorale.

En référence à la note de service du 25.07.08, il convient d'anticiper les éventuelles répercussions de la suppression des cours le samedi matin sur le taux de participation des parents d'élèves, d'une part, en incitant les parents à recourir en priorité au vote par correspondance et, d'autre part, en privilégiant, dans la mesure du possible, l'organisation des élections le vendredi en fin d'après-midi (les bureaux de vote pourront ainsi être ouverts le vendredi 17 octobre 2008 de 16 h à 20 h).

Je vous rappelle qu'une information sur ces élections doit être donnée aux familles au cours de la réunion des parents d'élèves du début d'année scolaire. A cette occasion, il y aura lieu de rappeler la teneur des dispositions parues au Journal Officiel du 19 juin 2004, et dans la note de service n°2004-104 du 25.06.04, qui précise que « désormais, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale ».

Conformément aux dispositions de la circulaire du 25 août 2006 susmentionnée, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année scolaire mentionnera les coordonnées des deux parents, si toutefois elles sont communiquées. Il n'appartient pas aux directeurs d'école de rechercher eux-mêmes ces informations.

Il convient également de mentionner aux parents l'existence du réseau des médiateurs de l'Education nationale leur précisant les modalités de leur intervention.

Trois sortes de listes de candidats peuvent être constituées :

Associations de parents d'élèves affiliées à l'une des fédérations nationales reconnues par le ministère.

Associations locales indépendantes, déclarées en préfecture sous le régime de la loi 1901.

Groupement de parents non constitués en association, à condition que cette liste comporte au moins 2 noms (1 titulaire, 1 suppléant).

Vous trouverez les annexes en pièces jointes, à savoir :

Liste de candidatures (annexe n°1)

Déclarations de candidatures (annexe n°2)

Résultats des élections (annexe n°3)

Consignes relatives au vote par correspondance (annexe n°4)

Coordonnées des fédérations et associations de parents d'élèves agréées (annexe n°5)

2nd degré :

Elections des représentants des parents d'élèves et des personnels aux conseils d'administration des EPLE – année scolaire 2008/2009

La remontée des **résultats** se fera **impérativement dès la fermeture du bureau de vote par courriel** à la DVSF (Direction Vie Scolaire et des Finances) : dvs08a@ac-reims.fr

Références :

Circulaire du 30/08/1985, modifiée par la circulaire n°2000-083 du 9/06/2000 (BO n°23 du 15/06/2000)

BO n°31 du 1/09/1986

BO n°28 du 1/09/1988

BO n°26 du 1/07/2004

Décret n°2004-563 du 17/06/2004 (BO n°29 du 22/07/2004)

Circulaires n°2004-114 et n°2004-116 du 15/07/2004 (BO n°29 du 22/07/2004)

Note de service n°2008-101 du 25/07/2008 (BO n°31 du 31/07/2008)

Décret n°2006-935 du 28/07/2006 (relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'Education-partie réglementaire-) – circulaire n°2006-137 du 25/08/2006

Les modalités d'élection, d'une part, des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des E.P.L.E. et, d'autre part, des représentants des élèves au conseil d'administration et au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) sont définies conformément aux textes référencés ci-dessus.

Pour l'année scolaire 2008/2009, les élections (BO n°31 du 31/07/08) des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration se dérouleront les **VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 OCTOBRE 2008**

Le jour du scrutin sera choisi entre ces deux dates par le chef d'établissement.

Les élections des représentants des personnels au conseil d'administration se dérouleront avant la septième semaine à partir de la rentrée.

Un point important :

« Désormais, chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale ». Conformément aux dispositions de la circulaire du 25 août 2006 susmentionnée, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année scolaire mentionnera les coordonnées des deux parents, si toutefois elles sont communiquées. Il n'appartient pas aux chefs d'établissement de rechercher eux-mêmes ces informations.

Je vous rappelle que les textes prévoient qu'au cours de la réunion des parents d'élèves, en début d'année, une information doit être donnée aux familles sur les différentes instances où siègent les parents et sur l'organisation des élections de leurs représentants. Il convient également de leur mentionner l'existence du réseau des **médiateurs** de l'Education nationale leur précisant les modalités de leur intervention.

Les **tableaux récapitulatifs** (annexes n°6, n°7 et n°8), complétés avec précision, seront **impérativement retournés à la Direction Vie Scolaire et des Finances (DVSF), dès la fermeture du bureau de vote, par courriel : dvs08a@ac-reims.fr**

Les **procès-verbaux** de dépouillement (précisant l'intitulé de la liste des membres élus et signés par les membres des bureaux de vote) seront adressés **aussitôt par voie postale**.

En cas d'absence de candidats, le tableau mentionnera le nombre d'électeurs inscrits et un procès-verbal de carence sera établi.

Activités éducatives et culturelles

Semaine des arts du goût

La 19^{ème} semaine des arts du goût se déroulera du 13 au 17 octobre 2008.

Le thème retenu cette année est «**Potages et Brevages – Mets Liquides et Autres Boissons** »

Pour cette 19^{ème} année, la Semaine des Arts du Goût aborde un thème original et se propose de faire découvrir aux enfants les saveurs et goût sous forme « liquide ». Composants de l'alimentation quotidienne, les boissons et les mets liquides ouvrent, entre autres, les questions de « texture en bouche », de préparation et de transformation des aliments solides, de diversité, mais également de traditions, d'histoire ou encore de processus physiologiques (de la soif par exemple).

La qualification de « Mets Liquides », permettra d'aborder :

- Les soupes, potages, veloutés, bouillons...
- Les sauces
- Les crèmes

Celle de « Boissons » :

- Les eaux
- Le lait
- Les jus de fruits, de légumes
- Le café
- Le thé, les tisanes et infusions
- Le chocolat

La gazette des petits gourmands

Ce magazine pédagogique sur les bons comportements alimentaires est publié avec le patronage du ministère de l'Education Nationale

Périodicité : 5 fois par an (abonnement payant)

Public : écoles élémentaires et grande section écoles maternelles

Contact : La Gazette des Petits Gourmands 10, rue de Sèvres 75007 PARIS Tél. 01.45.49.20.00

Site consultable : http://www.gazette-petits-gourmands.com/webmailing/webmailing_ecoles.html

PRESTE : Programmes Rénovés pour l'Enseignement des Sciences et de la Technologie à l'Ecole

La mise en place du socle commun de connaissances et de compétences rappelle la nécessité des pratiques scientifiques expérimentales et technologiques à l'école.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable, par son approche interdisciplinaire, donne aux sciences et à la technologie un rôle important à jouer.

Le maître ressource sciences demeure à votre disposition pour toute forme d'aide (mise en place d'un cahier d'expériences, accompagnement dans la pratique de classe, élaboration et suivi de projets, préparations, progressions, documentation, conseils, matériel, liaison avec les partenaires...).

Contact : Philippe DIDIER, maître ressource sciences
CDDP - 18 rue Voltaire - BP485 - 08019 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tél. 03 24 52 62 78
Mail : mr.coordinateursciences08@laposte.net

Classe d'eau

L'agence de l'eau Rhin-Meuse reconduit son opération "Classe d'eau" pour l'année scolaire 2008-2009 et propose une aide documentaire et financière (600 euros). Un dossier d'**inscription** est téléchargeable sur le site www.eau-rhin-meuse.fr, à renvoyer à l'inspection de l'Education nationale territorialement compétente pour le **15 octobre 2008**.

A l'école de la forêt

Les ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture et de la forêt reconduisent l'opération "A l'école de la forêt" pour l'année 2008-2009. Un dossier est téléchargeable sur le site www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr (rubriques Construire un projet puis Dossier en ligne), la date limite pour le **dépôt des projets** est fixée au **15 octobre 2008**.

Maladie d'Alzheimer : journée mondiale du 21 septembre 2008

La journée mondiale pour la maladie d'Alzheimer a lieu chaque année le 21 septembre autour d'un thème donné ; cette année, **l'intergénérationnalité**.

Pour informer les enfants entre 8 et 12 ans, France Alzheimer, en partenariat avec l'ADOLEN, a édité un livret intitulé « La maladie d'Alzheimer expliquée aux enfants ». Il est disponible pour les enseignants qui désirent aborder le sujet en classe (commande directe auprès de l'ADOLEN 26 rue des Tambours BP 86 08002 Charleville-Mézières Cedex Tél. 03.24.58.12.46).

Prix Annie et Charles Corrin pour l'enseignement de la shoah

Il récompense depuis 1989 un travail didactique sur la Shoah.

Public : tous

Forme : travaux dactylographiés

Date : projets envoyés **pour le 30 octobre 2008**

Contact : Fonds Annie et Charles CORRIN 39 rue Broca 75005 Paris

☎ 01.42.17.10.71

mail : prix.corrin@voila.fr

Campagne nationale 2008 d'éducation à la sécurité dans les transports de jeunes

Pour la 22^{ème} année, l'ANATEEP organise sa campagne nationale d'éducation à la sécurité dans les transports et met à nouveau l'accent sur le port obligatoire de la ceinture de sécurité dans les autocars.

Cette année, le thème de portée générale est « Dans le car aussi, la ceinture c'est la vie ! ».

Semaine d'action du 13 au 18 octobre 2008

Contact national : ANATEEP 8 rue Edouard Lockroy 75011 Paris

Tél : 01 43 57 42 86 – Fax : 01 43 57 03 94

Mail : courrier@anateep.fr

Document téléchargeable sur le site www.anateep.fr ; « Espace Presse » au bas de la page d'accueil.

4^{ème} Festival à la ferme « Sème la culture »

Les agriculteurs invitent les artistes à la ferme du 22 au 26 septembre 2008.

Information et programme : Chambre d'agriculture des Ardennes – 1, avenue du petit bois – 08000 Charleville-Mézières.

Contact : Céline Bordon - 03 24 36 64 40

Site : www.semelaagriculture.com

Consulter avant les réservations le BO n°8 du 21.02.2008 et le site : www.grippeaviaire.gouv.fr

Fête de la Science 2008 : « Le temps de la Science »

La 17^{ème} édition de la fête de la Science a lieu du 17 au 23 novembre 2008.

Expositions proposées aux élèves et au grand public, à Charleville-Mézières, par l'animation culturelle de l'Inspection académique et l'I.U.F.M.

- Salle de Nevers : « La mesure du temps »
- CME 08 : « Physique en route »
- Inspection académique des Ardennes : « Couleurs – Bestiaire »
- Centre I.U.F.M. des Ardennes : « Les origines de la vie », « La foudre, une expo du tonnerre ! » et une conférence « Mars : à l'approche d'un nouveau monde »

Des précisions seront données dans le prochain BDEN.

Semaine de l'Europe à l'Ecole : du 20 au 24 octobre 2008

Journée du souvenir de Guy Môquet et de l'engagement des jeunes Européens dans la Résistance

Site consultable : http://itinerairesdecitoyennete.org/journees/22_oct/.

Les équipes éducatives sont invitées à consulter les pages du site « Pour mémoire » du CNDP consacrées à Guy Môquet et à la Résistance <http://www.scren.fr/memoire/>.

Opération « Un cahier, un crayon » pour les enfants du Bénin

Solidarité Laïque, CAMIF Solidarité et la MAIF organisent, pour la 8^{ème} année consécutive, à compter du 4 septembre et jusqu'au 30 novembre 2008, l'opération Rentrée Solidaire « Un cahier, un crayon » pour les enfants du Bénin. Cette année, le choix a porté sur une aide aux écoliers du Bénin, un pays où Solidarité Laïque intervient depuis de nombreuses années sur des programmes pour l'éducation.

Cette collecte de fournitures scolaires s'accompagne bien entendu d'une information des élèves des établissements scolaires français et de leurs enseignants, pour que cette aide, ce don, ne soit pas seulement un geste de générosité ponctuelle, mais accompagne une réflexion, un travail en classe sur la solidarité nationale et internationale et sur la responsabilité collective.

Si vous souhaitez participer à cette opération, un dossier pédagogique est à disposition des enseignants sur www.uncahier-uncrayon.org, ainsi qu'un DVD « Bénin : une journée à l'école avec «Rachidatou» disponible en septembre.

Concours scolaires

Concours « Printemps des Légendes 2009 »

La première édition du Printemps des Légendes s'adresse aux élèves, collégiens et lycéens, de la maternelle à la terminale et leur propose un concours qui mérite l'attention des enseignants qui se reporteront à la présentation sur le site www.printempsdeslegendes.com.

Cette initiative s'inscrit dans une manifestation culturelle prometteuse, le festival de la féerie et des mondes imaginaires les 21 et 22 mars 2009 à Monthermé.

Le bulletin d'inscription est joint en annexe.

Renseignements : infos@printempsdeslegendes.com

Pédagogie

Arts visuels – Education musicale : Demande d’aides et de conseils

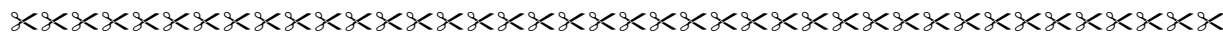
Les conseillers pédagogiques départementaux répondent tout au long de l’année aux sollicitations des équipes pédagogiques et des maîtres engageant des projets pour développer les pratiques artistiques, ou impliquant ce domaine de formation des élèves.

Arts visuels : Madame Anne CARA et Monsieur Robert CARA
 Téléphone 03.24.59.71.86 ou 03.24.59.71.97 (secrétariat IEN adjoint)
 Mail : cpc.arts08@ac-reims.fr

Education musicale : Monsieur Pierre WEINUM
 Téléphone : 03.24.59.71.81 ou 03.24.59.71.97 (secrétariat IEN adjoint)
 Mail : cpc.musique08@ac-reims.fr

La fiche ci-dessous renseignée sera adressée par courrier électronique en deux exemplaires :
 ➤ l’un destiné aux CPD
 ➤ l’autre à l’IEN de la circonscription.

Les directeurs d’école veilleront à porter à la connaissance de l’Inspecteur de l’Education nationale, les demandes d’accompagnement pédagogique durable, de l’école ou d’une classe, qui se concrétisent.



Demande d'aide des conseillers pédagogiques en Arts visuels ou Education musicale

Nom :Prénom :

Ecole :Adresse de l'école :

Numéro de téléphone :Adresse électronique :

Niveau de classe :Nature de la demande :

- Informations en arts visuels/éducation musicale :
- Aide pédagogique ponctuelle :
 - Aide à la conception de projets :
 - Volet artistique et culture d’un projet d’école :
 - Suivi de projets :
 - Autres demandes :

Arts et culture

6^{ème} Petit Festival des Théâtres de Marionnettes

Cette action départementale consiste en une présentation réciproque de courtes propositions théâtrales avec marionnette, conçues, réalisées et interprétées par les élèves, au Théâtre de l'Institut de la Marionnette en juin 2009. Aucune contrainte thématique ou technique n'est imposée, la seule obligation étant de faire intervenir l'objet manipulé, sous toutes ses formes.

Tous les niveaux d'enseignement sont concernés depuis la maternelle jusqu'au lycée.

Un accompagnement pédagogique est prévu sous la forme de deux animations pédagogiques. L'intervention ponctuelle d'artistes marionnettistes professionnels permettra aux enseignants de préciser et de finaliser les projets.

Les enseignants intéressés peuvent s'inscrire auprès de Mme Anne Cara conseillère pédagogique en arts visuels et responsable du projet

tél : 03 24 59 71 86

mail : cpc.art08@ac-reims.fr avant le 10 octobre 2008.

Consulter régulièrement le site arts visuels

http://www.ac-reims.fr/ia08/charleville_adjoint/arts/

Santé

Modalité d'appel au S.A.P.A.D.

Un enfant malade ou accidenté peut faire appel au S.A.P.A.D. pour une scolarisation à domicile dès que son absence est d'au moins deux semaines: S.A.P.A.D., 11 rue Kennedy à Charleville-Mézières, tel. 03.24.54.51.90 ou 06.81.46.83.76, adepep.08@laposte.net

Organigramme des médecins pour l'année 2008-2009

Vous trouverez sur le site de l'inspection académique : espace santé - rubrique informations pratiques, les adresses des Centres Médico-Scolaires et l'organigramme des médecins scolaires.

Les médecins rempliront leurs missions (visites obligatoires pour les 6ans et suivi des élèves le nécessitant), sur les secteurs prioritaires (notés en gras sur l'organigramme). Sur les secteurs non prioritaires, les médecins répondront aux urgences (PAI, maltraitance...), les infirmiers(ères) effectueront, dans la mesure du possible, des dépistages pour les élèves de grande section sur ces secteurs.

Santé des maîtres et des élèves

Vous trouverez dans le BO n°31 du 31 Juillet 2008 une circulaire sur l'interdiction de la consommation des boissons énergisantes dans les établissements scolaires. Ces boissons très appréciées des jeunes peuvent avoir des effets très néfastes pour la santé des élèves.

Opération « Mets tes baskets et bats la maladie 2008-2009 »

Nous avons reçu la documentation de l'association ELA qui organise comme chaque année son opération « Mets tes baskets et bats la maladie », destinée à aider les familles des enfants atteints de leucodystrophie et à contribuer à la recherche.

Vous trouverez le bulletin d'inscription ainsi que de plus amples renseignements sur le site :

www.ela-asso.com.

Cette documentation est accompagnée d'un courrier du Ministre de l'Education nationale qui incite à la diffusion de l'information et encourage les établissements scolaires à s'inscrire.

Contact : ELA- 2, rue Mi-les-Vignes - B.P. 61024 - 54521 LAXOU Cedex

Tél : 03.83.30.93.34

Télécopie : 03.83.30.00.68

Mail :  ela@ela-asso.com

Sécurité - Secourisme

Sécurité routière :

La semaine de sécurité routière se déroulera du 13 au 20 octobre 2008.

Le thème retenu est : « Enfants, jeunes et sécurité routière ».

Des activités ouvertes aux élèves de primaire et aux collégiens seront organisées du mardi 14 au jeudi 16 octobre sur la place de Villers-Semeuse.

Renseignements auprès de la chargée de mission départementale :

Anne.leblond@ac-reims.fr

Tel : 03.24.59.71.65.

Sécurité dans les trains :

En partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, la SNCF propose un programme pédagogique intitulé « Voyageur et citoyen » qui s'adresse aux élèves des classes primaires de CM1-CM2, aux collégiens et aux lycéens.

Les écoles intéressées par une intervention des agents de la SNCF, peuvent s'adresser par courriel à :

ims@sncf.com

Secourisme : Appel à candidature pour suivre un stage de formation de moniteur de premiers secours.

L'objectif de formation de 100% des élèves de troisième au PSC1 ainsi que la généralisation de l'APS à l'école primaire nous amène à renforcer l'équipe des formateurs de secourisme.

A cette fin, trois stages de préparation au monitorat sont prévus au cours de l'année scolaire.

Les professeurs de collège et des écoles peuvent postuler.

Condition requise : être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1).

Renseignements et inscriptions auprès de la chargée de mission départementale:

Anne.leblond@ac-reims.fr

Tel : 03.24.59.71.65.

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Ardennes

Jean Gutierrez